

A l'heure où Yunus reçoit le Prix Nobel de la Paix, débat sur l'impact et les perspectives de la microfinance

BIM n° - 21 novembre 2006

Ce BIM est présenté en partenariat avec le Portail francophone de la microfinance :
<http://www.lamicrofinance.org>

Retrouvez l'intégralité du coup de projecteur avec les références et extraits d'articles cités
dans le texte à l'adresse suivante :

<http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/18769Introduction>

Plus encore que l'année internationale du microcrédit en 2005, le prix Nobel récemment accordé à Yunus consacre la microfinance comme outil privilégié de lutte contre la pauvreté dans l'esprit du grand public et renforce l'engouement du secteur financier privé pour ce nouveau marché.

L'attribution de cette récompense suprême à l'ambassadeur mondial de la microfinance suscite un certain nombre de réactions et de débats par articles de presse interposés sur l'impact réel et les perspectives sur ce secteur. Il est intéressant de revenir sur les points de vue exprimés dans la presse généraliste, qui sont révélateurs de questionnements de fonds sur les enjeux actuels de la microfinance.

Microfinance : quel véritable impact sur la réduction de la pauvreté ?

Dans l'article daté du 24-10-06 dans le Monde, signé par Maria Nowak, présidente et fondatrice de l'ADIE, le microcrédit est vu « comme un instrument de la croissance et un outil de cohésion sociale » en contribuant à supprimer les poches de chômage et de misère dans le monde. Il « favorise une répartition future plus juste [des richesses] en donnant sa chance à chacun ». Qu'en disent d'autres acteurs du secteur ?

François Doligez, enseignant-chercheur à l'Université de Rennes I et chargé de programmes microfinance à l'Iram, confirme l'impact positif de la microfinance dans un article du Monde du 14-11-06 : La microfinance « apporte une réponse à la fracture bancaire » dans un contexte de monétarisation croissante de l'économie.

« Le microcrédit permet de résoudre les problèmes de trésorerie des populations pauvres et la décapitalisation qu'elle peut entraîner », par exemple en évitant aux familles de devoir vendre

des récoltes sur pieds à des prix bradés ou en les affranchissant d'un crédit fournisseur aux taux prohibitifs.

De même le microcrédit permet de « financer la diversification de leur [les pauvres] activité, d'élargir les marchés, parfois de démarrer des investissements sur du petit équipement ».

Pour les pauvres qui ont la capacité de créer des activités, des effets indirects sur le bien-être peuvent être observés : « effets sur les revenus familiaux, l'amélioration de l'habitat, la santé, les frais d'éducation ».

François Doligez souligne également les points méritant d'être améliorés en microfinance en évoquant l'enjeu de la diversification des services : épargne, mais aussi microassurance santé, transferts de revenus de migrants.

Dans un article de la Tribune de Genève du 25-10-2006, Jean-Michel Servet de l'IUED reconnaît certains impacts positifs à la microfinance, qui vont dans le même sens que François Doligez : amélioration de la gestion des budgets des familles, stabilisation des petites activités entrepreneuriales. Mais cet impact serait toutefois limité par le fait que la grande partie des microcrédits est consacrée à des dépenses non productives, certes utiles, telles que la santé ou l'alimentation, mais qui l'emportent de loin sur des investissements créateurs de revenus.

L'auteur souligne en outre les méfaits du microcrédit lorsqu'il conduit à des situations de surendettement.

Dans le Monde du 14-11-06, Isabelle Guérin, chercheuse à l'IRD, s'inscrit dans le prolongement des idées de J.M. Servet. Tout en reconnaissant le rôle du microcrédit dans l'amélioration de la gestion budgétaire des ménages et la stabilisation de petites activités, elle remet en cause de manière plus prononcée le véritable impact du microcrédit en dénonçant le postulat du potentiel entrepreneurial des « pauvres » ainsi que la « vision erronée » du marché qu'ont les défenseurs de la microfinance.

Elle met notamment en avant le problème de la rentabilité des activités, loin d'être systématique ainsi que le risque de saturation rapide des marchés dans les pays en développement : problème de pouvoir d'achat, compétitivité des produits manufacturés, déficit en savoir-faire, en informations, en réseaux relationnels, qui font que les plus pauvres ne sont pas en capacité de développer leur propre activité. Selon elles, seuls 25 % des clients de la microfinance en profiteraient vraiment.

Le manque de capital ne serait donc qu'un des freins au potentiel entrepreneurial des « pauvres », la question des inégalités sociales, culturelles et politiques étant tout aussi déterminante, mais semblant être oubliée dans cet engouement généralisé pour la microfinance.

S'il y a donc consensus entre les différents auteurs sur les effets minimums du microcrédit, il y a divergence encore aujourd'hui sur le véritable impact du microcrédit dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Ces différences de perception sont liées à la difficulté de mesurer l'impact de la microfinance, à des analyses qui s'appliquent à des contextes différents : Inde, Afrique, Amérique Latine, etc. et à des postulats économiques à la base divergents.

Au-delà de ces divergences, tous les auteurs sont d'accord sur le fait que la microfinance ne peut être érigée en solution unique aux problèmes de pauvreté et que les pouvoirs publics doivent jouer leur rôle dans l'amélioration de l'accès au marché, aux infrastructures, à la santé et l'éducation.

De même, la microfinance devrait être davantage associée à des mesures d'accompagnement, de formation, d'aide à la commercialisation et à l'information.

Bienfaits et dangers de la privatisation de la microfinance

La microfinance entre aujourd'hui dans une ère de privatisation sous l'effet combiné de deux facteurs :

- ▷ Face à l'enjeu d'accroître la portée de la microfinance, il y a la volonté d'impliquer l'ensemble du secteur financier, et non plus seulement les IMF traditionnelles, dans l'offre de services financiers aux « pauvres » (cf. notion de systèmes financiers « inclusifs »)
- ▷ Les bailleurs de fonds privés (banques et investisseurs privés) s'impliquent de plus en plus dans la microfinance, parce qu'ils y voient un prolongement de leur propre métier vers de nouveaux marchés. Pour un nombre croissant de ces bailleurs, les IMF représentent un investissement rentable et sûr (le risque étant réparti sur un très grand nombre de petits crédits).

Si, comme le soulignent S. Boyé, M. Cheylan et J. Hajdenberg dans un article des Echos paru le 18-10-06, le drainage de capitaux privés vers ceux qui en ont besoin « ouvre des perspectives sans précédent », la privatisation de la microfinance génère des risques qu'il faudra maîtriser.

Le premier danger évoqué par les auteurs, est l'incitation des IMF commerciales à s'orienter vers une clientèle moins pauvre mais supposée plus rentable, notamment les commerçants en milieu urbain, au détriment d'un public plus vaste. Le second danger, lié au premier, est d'instaurer une concurrence forte entre IMF sur un marché trop réduit, avec un risque de surendettement des emprunteurs et une fragilisation des IMF. Ce scénario s'observe en Bolivie, en Ouganda et au Bénin. Elle s'observe également en Inde si l'on se réfère à l'article d'I. Guérin.

Le troisième danger est « celui de l'emballement » : afflux massif et rapide de capitaux sur un petit nombre d'IMF, entraînant celles-ci dans une course au décaissement et aggravant le phénomène de concurrence exacerbée.

Les auteurs recommandent donc aux financeurs privés intéressés par la microfinance, d'investir avec discernement en étant conscients à la fois des risques et des opportunités réelles que la microfinance leur offre aujourd'hui.

Les auteurs soulignent l'importance de la mobilisation de l'aide publique pour accompagner des initiatives de microfinance destinées à des publics moins rentables : expérimentation de nouvelles méthodes, subventionnement du déficit d'exploitation des premières années voire subventionnement durable pour des IMF ayant une vocation très sociale.

Pour une analyse complémentaire sur les dangers de la privatisation de la microfinance, voir également l'article de Benoît Granger « La microfinance risque de renier son inspiration humaniste » dans le n° 25 de la revue Bien Commun.